



***La Branche
de l'aide à domicile
gagne à être connue !***

Une branche professionnelle forte et structurée

La Branche de l'aide à do

répond à l'évolution

*Une branche forte et structurée
qui va de l'avant*

La Branche de l'aide à domicile est constituée de :

- quatre fédérations employeurs (ADESSA-ADOMICILE, ADMR, FNAAFP-CSF, UNA) regroupées au sein de l'USB-Domicile (Union Syndicale de la Branche du Domicile) ;
- 6 organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA SNAPAD).

Depuis 15 ans, les partenaires sociaux négocient des accords de branche.

En 2010, la signature de la Convention collective de branche finalisera ce processus de structuration.

Depuis 2005, un Observatoire de l'emploi et des qualifications de l'aide à domicile assure une veille permanente et permet la réalisation d'enquêtes nationales et régionales.

La branche renforce sa représentation politique en région grâce à la mise en place en 2008 des Commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPREFP).

Plus de
60 ans
d'engagement
aux côtés des publics
fragiles.



micile

de notre société

La Branche de l'aide à domicile répond notamment aux besoins d'une population de personnes âgées dépendantes :

800 000 actuellement,
1,2 million
de personnes en 2040
= 50 % de plus.



La Branche de l'aide à domicile s'est construite autour des valeurs de solidarité. Cet engagement favorise une approche globale de qualité qui préserve la dignité des publics fragiles que sont les personnes âgées, handicapées ou les familles en difficulté.

- *La forte croissance des besoins d'aide et de soins à domicile va se renforcer dans la décennie qui s'ouvre.*
- *Pour répondre à la pression de la demande sociale et aux exigences croissantes de qualité la branche poursuit le mouvement de modernisation de ses structures.*

Préserver la qualité d'existence et l'autonomie des plus fragiles sur leur lieu de vie est un choix de société. La question est cruciale, non seulement pour les salariés et les structures de la Branche de l'aide à domicile, mais avant tout pour les usagers, les bénéficiaires potentiels et les pouvoirs publics.

La Branche de l'aide à do

est un acteur économique majeur des



Une mission sociale et économique

L'aide et l'accompagnement à domicile des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées et des familles en difficulté occupent une place prépondérante au sein des services à la personne.

- Forte de 5 000 structures employant 220 000 salariés, c'est la branche la plus importante du secteur économique des services aux personnes dans le cadre des activités prestataires.
- Cette activité économique se construit depuis plus de 60 ans, bénéficiant d'une reconnaissance juridique renforcée par la loi du 2 janvier 2002.
- Une présence assurée sur l'ensemble du territoire.

5 000
structures emploient
220 000
salariés.

En 2008,
199 millions
d'heures d'intervention
en mode prestataire
1,6 million
de bénéficiaires

micile

services à la personne

Un gisement d'emplois indispensables, non délocalisables, pérennes et attractifs

L'obligation de proximité de service et la réponse aux forts besoins sociaux pour les personnes fragiles développent l'emploi local et le rendent non délocalisable.

Ces emplois sont attractifs et pérennes grâce à la politique menée par la branche qui vise l'augmentation du niveau de qualification et l'augmentation des temps de travail vers le temps plein. Cette politique offre également de nouvelles possibilités d'évolutions professionnelles.

L'aide, les soins infirmiers et l'accompagnement social sont source de création d'emplois.



91 %

des salariés de la branche en contrat à durée indéterminée.

Durée moyenne de travail des salariés qualifiés.

= 70 % *d'un temps plein.*

La Branche de l'aide à do

regroupe des métiers au

L'accompagnement et le soin au centre du dispositif

Le cœur du métier de l'aide à domicile concerne avant tout l'aide aux publics fragilisés qui va des actes essentiels du quotidien (toilette, prise de repas, entretien du cadre de vie, transport accompagné, courses...), jusqu'aux soins infirmiers ou l'accompagnement social et éducatif des familles...

Parmi les salariés de la Branche de l'aide à domicile :

- 84 % des salariés œuvrent auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées en vue du soutien à l'autonomie.
- 3 % sont des TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale) qui interviennent auprès des familles en difficulté ou confrontées à la maladie.
- 5 % sont des aides soignants ou des infirmiers qui assurent les soins à domicile.



micile

cœur du lien social



Des diplômes spécifiques

Depuis plusieurs années la politique de professionnalisation de la branche a abouti à la création de nombreux diplômes spécifiques aux activités du domicile auprès de publics fragiles :

- *le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), dédié aux métiers d'intervention, (niveau V),*
- *le diplôme d'État de technicienne de l'intervention sociale et familiale (DETISF), pour les intervenants qui accompagnent les familles en difficulté, (niveau IV),*
- *le BTS services et prestations aux secteurs sanitaire et social (SP3S) pour les métiers administratifs d'encadrement (niveau III).*

La Branche de l'aide à domicile

développe une politique de gestion

Renforcer la professionnalisation en particulier des intervenants à domicile

Les structures de la branche déploient une véritable politique de gestion des ressources humaines visant à professionnaliser le personnel et valoriser l'ensemble des métiers. Tous les domaines des RH sont concernés :

- La gestion des recrutements
- La modulation du temps de travail
- Le renforcement du management
- La mise en place des entretiens professionnels individuels
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- La formation professionnelle continue tout au long de la vie
- Les parcours professionnels
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- La prévention des risques professionnels

Cette politique favorise les formations continues qualifiantes, souvent co-financées grâce aux régions, la CNSA...

Ces dispositifs de formation tout au long de la vie sont considérés par la branche comme le levier essentiel de professionnalisation et de promotion des salariés.

En 2008,

97 000 salariés partis en formation pour

3,7 millions

d'heures de formation soit par rapport à 2007 + de 24 % de salariés partis en formation et + de 38 % d'heures de formation



micile

des ressources humaines ambitieuse

Un taux de cotisation
de branche à **2,1%**
= 61 millions
d'euros versés à son
OPCA Uniformation



Des directions et des personnels d'encadrement compétents

- **Un management intermédiaire qualifié :**
les 2/3 des responsables de secteur ont bénéficié de formations au management en vue d'accroître leur niveau de qualification en compétences managériales.
- **50 % des directeurs de structures d'aide à domicile possèdent un diplôme de niveau 1,** ce qui répond aux obligations légales de gestion des structures de l'aide à domicile tout en leur assurant une qualification de management et de gestion de haut niveau.
(Les niveaux II et I de qualification – Licences Professionnelles, Master 2, diplômes d'infirmière, CAFDES... – sont requis pour diriger une structure de la branche).

En 2008,
4 800 VAE
prises en charge au niveau
national

La Branche de l'aide à do

se donne les moyens d'une offre

La qualité de service repose sur trois facteurs clé :
qualification des intervenants, complémentarité des
services et souplesse d'intervention.

- **La professionnalisation gage de qualité d'intervention.**
Notre politique de formation ambitieuse et la qualification des salariés renforcent les **compétences relationnelles et techniques** nécessaires à l'exercice de nos métiers.
- **Une offre globale d'intervention, grâce à la complémentarité des activités notamment d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile.**
Elle permet une meilleure adaptation aux besoins des publics fragiles pour la vie quotidienne, les soins, les courses, les transports, un accompagnement à l'extérieur ou du jardinage.
- **Une grande souplesse d'intervention pour des publics fragiles.**
Plus le niveau de dépendance et/ou de fragilité des publics s'accroît, plus les interventions sont complexes et s'adaptent aux différents besoins :
 - intervention le week-end,
 - continuité de service jour et nuit,
 - accueil temporaire en structure.

27 %

des structures
de la Branche de l'aide
à domicile comportent
un service de soins
à domicile.



micile

globale de qualité



La branche regroupe des structures sous le mode "prestataire" garant d'interventions de qualité.

Ce mode d'intervention assure le suivi et l'encadrement des intervenants sur le terrain et l'adéquation de l'intervention aux besoins de l'utilisateur.

Les structures de la Branche de l'aide à domicile développent des démarches de qualité de service, conduisant à la certification AFNOR. Elles travaillent aussi sur des référentiels internes de bonnes pratiques.

→ Les partenaires de la Branche de l'aide à domicile

